

Bulletin d'information juridique à l'intention des promoteurs et gestionnaires de fonds d'investissement et de capital de risque

lavery
DROIT ▸ AFFAIRES

CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS DE CAPITAL DE RISQUE DE 375 MILLIONS DE DOLLARS ET RÉCAPITALISATION DU FONDS ANGES QUÉBEC CAPITAL

PHILIPPE DÉCARY

pdecary@lavery.ca

GUILLAUME LAVOIE

glavoie@lavery.ca

JEAN MARTEL

jmartel@lavery.ca

SIMON BISSON

sbisson@lavery.ca

Le budget 2014-2015 dévoilé par le gouvernement du Québec, dans le cadre du discours sur le budget du 4 juin dernier, comporte plusieurs initiatives afin d'accroître le financement du capital de risque. Ce budget prévoit en effet plusieurs mesures qui rendront disponibles 560 millions de dollars et permettront de financer des entreprises et des fonds de capital de risque, dont la création d'un fonds de 375 millions de dollars pour financer des fonds de capital de risque.

La capitalisation de ce nouveau fonds, dont la taille maximale visée est de 375 millions de dollars, proviendra du Gouvernement du Québec qui y investira 62,5 millions de dollars, du Fonds de solidarité FTQ et de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui investiront chacun 50 millions de dollars, et du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de son Plan d'action sur le capital de risque et des partenaires du secteur privé qui assumeront la différence.

Ce nouveau fonds de capital de risque, dont le siège social sera situé au Québec, sera

un fonds de fonds qui investira dans divers secteurs d'activités et qui s'assurera qu'une proportion importante des fonds sera investie dans le secteur des sciences de la vie. Le ministre des Finances du Québec et le ministre des Finances du Canada dévoileront sous peu tous les détails concernant ce nouveau fonds.

Le nouveau budget québécois prévoit également un appui financier aux anges investisseurs dans le but de recapitaliser le fonds Anges Québec Capital tout en fournissant un soutien accru à ce réseau

en collaboration avec Investissement Québec. Québec s'engage à poursuivre son appui financier en injectant 25 millions de dollars dans Anges Québec Capital, auxquels s'ajouteront les 25 millions et 15 millions de dollars qui seront investis respectivement par la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ.

En ajoutant aux montants ci-haut les 20 millions de dollars déjà investis par le Gouvernement du Québec à même le budget 2011-2012 ainsi que les sommes qui seront investies par d'autres partenaires potentiels, le fonds Anges Québec Capital devrait être en mesure d'atteindre son objectif de capitalisation de 100 millions de dollars.

Ces montants additionnels consacrés aux fonds d'investissement contribueront de façon non négligeable au démarrage de nombreuses entreprises québécoises qui verront l'offre de financement en capital de risque se diversifier davantage.

LAVERY, UN APERÇU

- ▶ En affaires depuis 1913
- ▶ Plus de 200 avocats
- ▶ Le plus important cabinet d'avocats indépendant au Québec
- ▶ Réseau national et international World Services Group (WSG)

▶ lavery.ca

CONTACTS

MONTRÉAL ▶ 1, Place Ville Marie 514 871-1522

QUÉBEC ▶ 925, Grande Allée Ouest 418 688-5000

SHERBROOKE ▶ Cité du Parc, 95, boul. Jacques-Cartier sud 819 346-5058

TROIS-RIVIÈRES ▶ 1500, rue Royale 819 373-7000

OTTAWA ▶ 360, rue Albert 613 594-4936

To receive our newsletter in English, please email us at info@lavery.ca.

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.